

Aller vers l'Autre / Accueillir l'Autre
Approches et méthodologies pour penser l'altérité au prisme de la traduction

Journée d'études 3

Traduire et adapter
pour les publics vulnérables

vendredi 7 avril 2023, Université de Lille – Maison de la Recherche

Journée d'études organisée par Julie Loison-Charles et Corinne Oster (CECILLE), dans le cadre du séminaire méthodologique « **Aller vers l'Autre / Accueillir l'Autre** » de l'École doctorale SHS.

9h30-12h15

9h30-10h15 : Sylvie Monjean-Decaudin (PU, Sorbonne Université, STIH) : « Vulnérabilité linguistique et juridique en traduction : approche juritraductologique ».

10h20-11h05 : [zoom] Charlotte Bosseaux (Senior Lecturer in Translation Studies, University of Edinburgh) « The Ethical Demands of Translating Vulnerable Individuals – A Practice-based Audiovisual Translation Project »

11h10-11h30 : pause

11h30-12h15 : Thibaut Loiez (doctorant, université de Lille, CECILLE) : « Traduire l'autisme non-verbal : le cas de *The Reason I Jump* (2013), par Naoki Higashida, David Mitchell et Keiko Yoshida ».

12h20-14h00 : Pause déjeuner

14h00-17h00

14h-14h45 : Juliette Delahaie (PR, université de Lille, STL/Migra-Lang) & **Emmanuelle Canut** (PR, université de Lille, STL/Migra-Lang) : « L'interprétariat dans le cadre de l'évaluation sociale de l'isolement et de la minorité des jeunes étrangers : entre traduction et médiation sociale ».

14h50-15h35 : Charles-Guillaume Demaret (doctorant, Paris Cité/Sorbonne) : « Former des interprètes anglais-français pour intervenir auprès des victimes de la traite des êtres humains dans le cadre de la demande d'asile en France ».

15h35-15h45 : pause

15h45-16h30 : Sandrine Trottin (interprète et formatrice LSF, université de Lille) : « L'interprétariat français-langue des signes française : impact du niveau de maîtrise de la langue et des représentations sur l'interprétation. L'interprète doit-il s'adapter et si oui, comment ? »

16h30-17h : conclusions

Journée d'études 3 : argumentaire

Cette troisième journée interrogera l'apport de la traduction au sens large (traduction, interprétation) et de son adaptation aux publics vulnérables dans le contexte de la communication avec les populations migrantes ou en situation de handicap : apprentissage des langues et accessibilité des problématiques juridiques pour les personnes migrantes, transmission, productions adaptées et représentation des/pour les personnes en situation de handicap et de violence sociale dans les domaines littéraires et audiovisuels.

Résumé des interventions

Sylvie Monjean-Decaudin : « Vulnérabilité linguistique et juridique en traduction : approche juritraductologique »

La mondialisation conduit à la multiplication des échanges transnationaux et génère un accroissement des besoins de traduction. Les situations de communication, interlinguistique et interculturelle, dans des contextes porteurs d'enjeux juridiques constituent le champ empirique d'observation et de conceptualisation de la juritraductologie. Cette dernière vise à décrire, analyser et théoriser l'objet à traduire et l'objet traduit, en tant qu'objet appartenant au droit et utilisé par le droit. Indéniablement, le cadre théorique d'analyse est interdisciplinaire, combinant les sciences juridiques et les sciences du langage. Ce double angle de perspective constitue une nouvelle grille de lecture des problématiques théoriques et pratiques de la traduction juridique. Il met en exergue des vulnérabilités juridiques et linguistiques auxquelles s'exposent les personnes et les traductions.

Concernant les personnes, le droit à l'assistance linguistique (DALAL) consiste à garantir le recours à un interprète et à une traduction à toute personne poursuivie ou accusée. Il s'agit d'un droit fondamental octroyé au justiciable allophone afin de lui permettre d'exercer pleinement ses droits en justice. Hors du contexte judiciaire, l'assistance linguistique ne constitue plus un droit mais une modalité aléatoire de communication linguistique susceptible, ou non, d'être octroyée. Dès lors les personnes allophones exposées à des situations à forts enjeux juridiques (migration, hospitalisation, etc.) présentent une vulnérabilité linguistico-juridique.

Concernant les traductions, leur vulnérabilité porte sur le risque linguistique et juridique qui pèse sur le texte traduit dès lors qu'il est discuté, voire attaqué en justice. Des facteurs, intrinsèques et extrinsèques, expliquent les raisons de la vulnérabilité d'une traduction. Alors que les facteurs intrinsèques s'attachent aux outils méthodologiques nécessaires pour assurer le correct transfert de sens du texte et des concepts de droit, les facteurs extrinsèques portent sur l'incertitude de la validité en justice du texte traduit et ce, quelle que soit sa qualité.

Sylvie Monjean-Decaudin est professeure à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université. Docteure en droits français et espagnol, ses travaux ont été récompensés en 2011 par le Prix de la recherche de l'École Nationale de la Magistrature pour sa thèse intitulée : « La traduction du droit dans la procédure judiciaire. Contribution à l'étude de la linguistique juridique » publiée en 2010 aux éditions Dalloz. En 2012, elle a créé le CERIJÉ (Centre de Recherche Interdisciplinaire en Juritraductologie : <http://www.cerije.eu/>) qui est le premier centre de recherche dédié exclusivement à l'étude interdisciplinaire, en droit et en traductologie, de la traduction. Elle développe principalement sa recherche autour de problématiques en lien avec le droit de la traduction et la traduction du droit qui sont les deux piliers de la juritraductologie. Elle totalise plus d'une quarantaine de publications dont la dernière en date est le *Traité de juritraductologie* publié en octobre 2022 aux Presses universitaires du Septentrion.

Charlotte Bosseaux : « The Ethical Demands of Translating Vulnerable Individuals – A Practice-based Audiovisual Translation Project »

Academic work considering the way we translate individuals who have experienced trauma and Gender-Based Violence (GBV) is scarce. However, in our times of war and refugee crisis, such work is urgently needed to make sure translation supports and does not contribute in making individuals at risk more vulnerable. My research project entitled 'The Ethical Demands of Translating GBV: a Practice-Based Research Project' (AHRC funded 2022-2023) aims to provide good practice guidelines for different stakeholders (language professionals, filmmakers and charities) to ensure the voices of those who have suffered from trauma and GBV are ethically conveyed. It also aims to establish which

techniques and strategies are the most ethical when translating audiovisual personal narratives dealing with trauma and emotions. This means considering departing from traditional subtitling and voice-over practices by for instance, using different font sizes or types of font, colours or italics when subtitling, and choosing different voices in a voice-over version in order to fully portray the emotions present in the original while making sure we are not over-interpreting or overemphasising the message of the original. Another goal of the project is to understand how subtitlers cope with the translation of challenging sensitive material and determine the kind of support they need when working in such environments. The project is underpinned by a practical component: a multilingual documentary featuring women who have suffered from trauma and GBV and whose first language is not English, as well as language professionals (interpreters, translators, and subtitlers) sharing their experience of working with GBV and trauma. Above all, the research emphasises the importance of filming and translating ethically. In this presentation, I focus on the reasons behind the research and the challenges encountered at different stages of the project. More specifically, I reflect on the delicate work involved when translating personal narratives imbued with emotions, and the solutions found to translate ethically, i.e. respecting the voices of the originals and those of the professionals providing the subtitled and voice-over versions.

Dr Charlotte Bosseaux is a Senior Lecturer in Translation Studies at the University of Edinburgh. Her main research interests are voice and characterisation in translation. She has worked on point of view in literary translation (monograph: *How does it Feel: Point of View in Translation* Rodopi, 2007) and now mainly investigates audiovisual material. She is the author of *Dubbing, Film and Performance: Uncanny Encounters* (Peter Lang, 2015) and currently writes on documentaries examining how the voices of survivors of Gender-Based Violence and those who have suffered trauma are translated in this context (2020 and AHRC Project 2022-2023: [The Ethical Demands of Translating Gender-Based Violence: a Practice-Based Research Project](#)). Other publications include works on Marilyn Monroe, Julianne Moore, and *Buffy the Vampire Slayer*. Other research includes music (forthcoming 2023 on Christine and the Queens), crime fiction (2018) and multilingualism in AVT (in *Jane the Virgin*, forthcoming 2023).

Thibault Loiez : « Traduire l'autisme non-verbal : le cas de *The Reason I Jump* (2013), par Naoki Higashida, David Mitchell et Keiko Yoshida ».

La traduction d'auteur en situation de handicap peut parfois être à l'origine de nombreuses controverses sur la (ou l'im)possibilité même d'une communication lorsque cet auteur se trouve être atteint d'une forme d'autisme non-verbal. Cette recherche sera consacrée aux considérations éthiques autour de *The Reason I Jump*, écrit japonais de Naoki Higashida, adolescent autiste et traduit en 2013 en anglais par David Mitchell et Keiko Yoshida. Les débats autour de l'œuvre et de sa traduction concernent l'origine de l'écrit: beaucoup de critiques l'accusent d'être le résultat d'un cas de "communication facilitée", méthode frauduleuse où un intermédiaire "aide" une personne autiste à écrire, et où a donc déjà lieu une première "traduction" orientée de la part du facilitateur. En second lieu, le contenu-même de l'ouvrage est remis en question: l'auteur non-verbal de *The Reason I Jump* fait preuve d'une vie émotionnelle riche et révèle une empathie insoupçonnée, à rebours des idées préconçues sur l'autisme. Cet élément à l'encontre de la *doxa* a été source de suspicions quant à l'authenticité des écrits de Naoki. Notre étude observe les deux versants du débat, notamment les réponses offertes par son traducteur anglais David Mitchell ainsi que le point de vue d'autres spécialistes de l'autisme ou de personnes autistes sur ce livre. S'y ajouteront des considérations sur la potentielle censure infligée aux publics dits « vulnérables » : en arguant que les individus neurodivergents ne peuvent être capable d'exprimer ce type d'émotions, sommes-nous en train de leur retirer toute forme de vecteur de communication (déjà fort limitée) ? Cette étude sera l'occasion de revenir sur l'éthique du traducteur, son invisibilité et impartialité parfois impossible à tenir, et sur l'objectif de toute entreprise de traduction. Pourquoi traduire, si ce n'est pour permettre la communication entre les esprits, ici entre publics neurotypiques et publics neurodivergents ?

Thibault Loiez est titulaire de deux diplômes de Master, l'un en traduction et l'autre en littérature anglophone, Il est doctorant au Laboratoire CECILLE à l'Université Charles de Gaulle (Lille 3), où il prépare une thèse qui combine ses deux centres d'intérêt, intitulée *La traduction dans l'œuvre de David Mitchell (1999-2014) : pratiques et représentations*, sous la direction de Ronald Jenn.

Juliette Delahaie et Emmanuelle Canut : « l'interprétariat dans le cadre de l'évaluation sociale de l'isolement et de la minorité des jeunes étrangers : entre traduction et médiation sociale »

A partir d'une enquête de terrain menée en 2020-22 auprès des interprètes en charge de traduire les propos du jeune migrant lors de l'entretien d'évaluation de l'isolement et de la minorité au service EMA (Evaluation Mise à l'Abri) à

Lille, nous montrerons quelle est la place de la traduction et de la médiation culturelle dans le travail d'interprétariat auprès de ce public. Depuis la circulaire Taubira de 2013, les jeunes migrants passent en effet un entretien visant à retracer leur parcours de vie pour pouvoir bénéficier de la protection de l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à leurs 18 ans, si leur minorité est reconnue. L'entretien d'évaluation constitue ainsi un enjeu crucial dans le parcours d'intégration de ces jeunes qui peuvent bénéficier d'un interprète lorsque leur niveau en français est trop faible. A partir de l'analyse d'évaluations et d'entretiens avec les interprètes, nous mettrons en valeur trois axes majeurs dans le cadre de ce travail très particulier d'interprétariat : d'abord, les difficultés à traduire un monde notamment juridique, mais aussi affectif et social, qui n'a pas d'équivalent dans le pays d'origine ; de cela découle la nécessité de jouer le rôle de médiateur culturel pour l'une et l'autre partie : faire comprendre à l'enfant des réalités étrangères ou le sens de certaines questions, faire accepter aux évaluateurs que leur interprétation du comportement de l'enfant peut parfois être biaisée par des référents culturels occidentaux. Nous finirons par une réflexion sur la formation à l'interprétariat social dans le cadre de l'accompagnement des publics en exil ainsi que sur le rôle des interprètes souvent sous-évalué par les politiques publiques, dans le cadre de cet accompagnement.

Juliette Delahaie et Emmanuelle Canut sont professeures en Sciences du Langage ; leurs recherches portent sur les problèmes de langue et de communication dans l'accompagnement des publics en exil en France. Elles travaillent notamment sur le langage simplifié à l'oral et à l'écrit et sur la médiation interculturelle dans le cadre de la communication entre les travailleurs sociaux et les publics étrangers qu'ils accompagnent. Elles coordonnent le projet de recherche pluridisciplinaire MigraLang (ANR Flash. Voir les carnets de recherche : <https://migralang.hypotheses.org/>).

Charles-Guillaume Demaret : « Former des interprètes anglais-français pour intervenir auprès des victimes de la traite des êtres humains dans le cadre de la demande d'asile en France ».

L'OFPPRA¹ et la CNDA² ont-ils récusé entre 2014 et 2020 une proportion supérieure d'interprètes intervenant en anglais par rapport à d'autres langues – et pourquoi ? Notre présentation entend explorer ces questions, et avancer l'hypothèse que ce problème a deux causes interdépendantes. La première tient aux conditions de travail : durée des missions, pression du public et méconnaissance du métier chez les parties prenantes (Mikkelson, 2004), différences d'accents (Bowen, 2000) et spécificités culturelles entraînant un besoin d'adaptation permanent des interprètes (Pointurier, 2016), mais aussi épuisement lié à l'interprétation de sujets très lourds pour un public spécifique, à savoir les demandeuses d'asile victimes de la traite des êtres humains, qui sont très largement sur-représentées dans le cadre de la demande d'asile en langue anglaise. La seconde a trait à des lacunes dans la formation initiale (Ben Ameer, 2010 ; Jacobsen, 2012 ; Fitchett, 2016), en raison d'une rémunération peu attractive pour les interprètes de conférence diplômés, mais aussi parce que les formations universitaires restent éloignées des besoins dans la combinaison anglais-français. Ainsi, la charge de la formation revient aux prestataires de services faisant intervenir ces interprètes (Sauvêtre, 1996). De récentes évolutions en la matière montrent néanmoins des résultats encourageants, en partie grâce à l'étude de la théorie (Gile, 2005), mais aussi des spécificités de l'interprétation pour des personnes impliquées dans des réseaux nigériens de traite des êtres humains. C'est ce que nous tenterons de décrire, en nous appuyant notamment sur l'analyse des récusations ainsi que d'autres données connexes.

Charles-Guillaume Demaret est doctorant en traductologie (CLILLAC-ARP – Université de Paris Cité et CLESTHIA – Sorbonne nouvelle). Sa recherche est financée par ISM Interprétariat, où il travaille comme interprète de service public en macédonien et en anglais depuis la fin de sa formation d'interprète de conférence en 2014. Ses travaux portent sur la professionnalisation des interprètes dans les services publics. Il forme des interprètes à la fois comme chargé de cours à l'Université Paris Cité (ainsi que précédemment à l'ESIT-Sorbonne nouvelle) et dans le cadre de son travail au sein du service *Formation, études et qualité* d'ISM Interprétariat. Il a publié : « Former des interprètes anglais-français pour les institutions examinant la demande d'asile en France ». In : Véronique Lagae, Nadine Rentel et Stephanie Schwerter, dir. *La traduction en contexte migratoire. Aspects sociétaux, juridiques et linguistiques*. Berlin : Frank & Timme, 2022, 83-106 ; « Определениот член во македонскиот и во бугарскиот јазик – сличности и разлики » [*L'article défini postposé dans les langues macédonienne et bulgare : similitudes et différences*]. In : *Шесту научен собир на млади Македонисти 18–20 декември*. Скопје: Универзитет „Св. Кирил и Методиј“, филолошки факултет „Блаже Конески“, 2010, 341–345, Il publiera prochainement deux textes, l'un aux presses de l'Université de Skopje, et l'autre dans la revue *Meta*.

1 Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

2 Cour Nationale du Droit d'Asile

Sandrine Trottin : « L'interprétariat français-langue des signes française : impact du niveau de maîtrise de la langue et des représentations sur l'interprétation. L'interprète doit-il s'adapter et si oui, comment ? »

L'interprète français-langue des signes française intervient dans tous les actes de la vie quotidienne pour permettre aux personnes sourdes qui communiquent en langue des signes et aux personnes entendant de pouvoir entrer en communication. La place de la représentation mentale de l'autre joue un rôle primordial dans leur façon de communiquer et impacte sur l'interprétation proposée. En effet, les entendants voient la personne sourde comme une personne handicapée, ce qui sous-tend qu'elle a besoin d'un accompagnement et les sourds ont une représentation des entendants comme les « sachants ». D'autre part, les sourds n'ont pas toujours une maîtrise suffisante de la langue des signes française académique. Comment faire quand c'est le cas ? L'interprète va devoir assurer son interprétation de la manière la plus juste possible, pour leur permettre de se comprendre tout en composant avec les représentations de chacun.

Sandrine Trottin est interprète français-langue des signes depuis 22 ans. Elle intervient dans tous les domaines, avec une appétence particulière pour l'interprétation de liaison dans les domaines de la justice et du spectacle vivant. Elle a été chargée de cours de technique d'interprétation pendant 6 ans à l'ESIT. Depuis 2005, elle enseigne à l'université de Lille dans le département des sciences du langage, dans la filière langue des signes. Elle est chargée de cours en licence sur la connaissance du monde sourd et en master sur la technique d'interprétation de liaison ainsi que sur le positionnement professionnel. Elle travaille également au service de formation continue en organisant chaque année une formation sur l'interprétation en justice à destination des interprètes professionnels. Après avoir suivi des modules de cours en psychologie du travail au CNAM, elle a développé, en parallèle de son activité d'interprète, une activité de conduite de bilans de compétences dans laquelle elle accompagne principalement des personnes sourdes ainsi que des personnes à haut potentiel depuis 2014.